

095
TIRAGE A PART NE POUVANT ÊTRE MIS DANS LE COMMERCE

REVUE
DE
PHILOLOGIE

DE
LITTÉRATURE ET D'HISTOIRE ANCIENNES

NOUVELLE SÉRIE

continué sous la direction de

ÉM. CHATELAIN & B. HAUSSOULLIER

A. KREBS

DIRECTEUR DE LA *Revue des Revues.*

ANNÉE ET TOME XXVI, 2^e LIVRAISON

(Avril 1902)

UNE STATUE DE POLYCLÈTE

L'ACCUSATION CONTRE PHRYNÉ

P. FOUCART

PARIS
LIBRAIRIE C. KLINCKSIECK

11, RUE DE LILLE, 11

1902

Tous droits réservés.

Bibliothèque Maison de l'Orient



135741

LIBRAIRIE C. KLINCKSIECK

11, Rue de Lille, à PARIS

COLLECTION FORMAT PETIT IN-OCTAVO BROCHÉ (COUVERTURE GRISE)

- CALVUS.** Edition complète des fragments et des témoignages. Étude biographique et littéraire par F. PLESSIS, avec un Essai sur la polémique de Cicéron et des Attiques par J. POIROT. 1896. 3 fr.
- CICÉRON ET SES ENNEMIS LITTÉRAIRES** ou le Brutus, l'Orator et le De optimo genere oratorum, traduit d'une préface de O. JAHN et suivi du texte annoté du De optimo genere oratorum, par F. GACHE et J. S. PIQUET. 1886. 2 fr.
- DIONYSOS.** Étude sur l'organisation matérielle du théâtre Athénien, par O. NAVARRE, avec 2 planches en chromo, frontispice et 23 figures dans le texte. 1893. 5 fr.
- ÉRASME EN ITALIE.** Étude sur un épisode de la renaissance, accompagné de 12 lettres inédites d'Erasmus, par P. DE NOLHAC. Nouvelle édition avec additions et facsimile. 1898. 3 fr. 50
- LA FARGE DE PATELIN** et ses imitations par C. SCHAUMBURG, avec un supplément critique de A. BANZER, traduit, annoté et augmenté d'un Appendice par L. E. CHEVALDIN. 1889. 3 fr. 50
- L'IDÉAL DE JUSTICE ET DE BONHEUR** et la vie primitive des peuples du Nord dans la littérature grecque et latine, par A. RIESE. Ouvrage traduit de l'allemand par F. GACHE et J. S. PIQUET. 1885. 2 fr. 50
- LA PHILOGIE CLASSIQUE.** Six conférences sur l'objet et la méthode des Etudes supérieures relatives à l'antiquité grecque et romaine, par M. BONNET. 1892. 3 fr. 50
- RES GESTAE DIVI AUGUSTI** d'après la dernière recension, avec l'analyse du commentaire de T. MOMMSEN, par C. PELTIER, sous la direction de R. GAGNAT. 1886. 2 fr.
- (STATIANA.)** Quelques notes sur les Silvae de Stace, Premier Livre, par G. LAFAYE, avec 4 figures dans le texte. 1896. 2 fr. 50

COLLECTION FORMAT GRAND IN-OCTAVO BROCHÉ (COUVERTURE BLEUE)

- CICERONIS** in M. Antonium Oratio Philippica prima. Texte latin publié avec apparat critique, introduction bibliographique et historique, et commentaire explicatif par H. DE LA VILLE DE MIRMONT, 1902. 3 fr.
- CICERONIS** ad Quintum fratrem epistola prima. Texte latin publié avec un commentaire critique et explicatif et une introduction, par F. ANTOINE. 1888. 3 fr.
- JUVENALIS** satira septima. Texte latin publié avec un Commentaire critique explicatif et historique par J. A. HILD. 1890. 3 fr.
- LUCANI** de bello civili liber primus. Texte latin publié avec un apparat critique, commentaire et introduction par P. LEJAY. 1894. 3 fr. 50
- PLAUTI** Aulularia. Texte latin publié d'après les travaux les plus récents avec un Commentaire critique et explicatif, et une Introduction par A. BLANCHARD. 1888. 3 fr.
- QUINTILIANI** Institutionis oratoriae liber decimus. Texte latin, publié avec un Commentaire explicatif par J. A. HILD. 1885. 3 fr. 50
- TERENTI** Adelphoe. Texte latin publié avec un Commentaire explicatif et critique par F. PLESSIS. 1884. 4 fr.
- TERENTI** Hecyra. Texte latin, avec un Commentaire explicatif et critique, par P. THOMAS. 1887. 3 fr. 50
- FASTES DE LA PROVINCE ROMAINE D'AFRIQUE,** par C. TISSOT, publiés d'après le manuscrit original et précédés d'une notice biographique sur l'auteur par S. REINACH, avec portrait. 1885. 8 fr.
- SYNTAXE DE LA LANGUE GRECQUE** principalement du dialecte attique, par J. N. MADVIG, traduite par N. HAMANT, avec préface par O. RIEMANN. 1884. 6 fr.

UNE STATUE DE POLYCLÈTE

Un grand piédestal, découvert à Rome, près des Thermes de Titus, porte l'inscription suivante¹ :

ΠΥΘΟΚΛΗΣ	Πυθοκλῆς
ΗΛΕΙΟΣ	Ἡλεῖος
ΠΕΝΤΑΘΛΟΣ	πένταθλος
ΑΥΚΛΕΙΤΟΥ	Πολύκλειτου
ΟΥ	[Ἀργε]ίου.

Cette inscription ne ressemble guère aux imitations maladroites des signatures d'artistes grecs ou aux grossières indications en latin que l'on voit d'ordinaire sur les bases de statues trouvées en Italie². Ce qui donne à celle-ci une valeur particulière, c'est qu'elle désigne un personnage réel et une œuvre connue. Pythoclès l'Éléen a été vainqueur au pentathlon, et Pausanias, dans sa description d'Olympie signale sa statue, œuvre de Polyclète³. Les savants qui ont écrit sur la sculpture grecque s'étaient accordés pour l'attribuer à Polyclète le Jeune, qui florissait vers le milieu du quatrième siècle⁴. Mais récemment, MM. Grenfell et Hunt ont publié un fragment de papyrus grec trouvé en Égypte et qui contient un catalogue de vainqueurs aux jeux olympiques ; parmi eux, Pythoclès, qui remporta la victoire au pentathlon dans l'Olympiade 82 (452)⁵. Par conséquent, plus de doute sur l'artiste qui exécuta la statue : c'est Polyclète l'Ancien.

H. en

1. *Bullett. municip.* 1891, p. 280 et pl. X.
 2. E. LOEWY, *Inscr. griech. Bildhauer*, p. 262-273.
 3. Τὴν δὲ ἐφεξῆς ταύτη (εἰκόνα), πένταθλον Ἡλείου Πυθοκλέα, Πολύκλειτός ἐστιν εἰργασμένος. PAUSANIAS VI, 7, 10.
 4. LOEWY, p. 71.
 5. GRENFELL et HUNT, *The Oxyrhynchus Papyri*, part. II, 1899, p. 85.

Enfin, la base même du monument avait été retrouvée dans les fouilles d'Olympie¹.



Nous avons ici deux inscriptions, ou plutôt une même inscription gravée à deux époques différentes. La plus ancienne des deux n'est conservée qu'en partie : sur la face antérieure du monument, Πυθοκλ[ης Ἀλεῖος] sur la face horizontale et devant les pieds de la statue Πολύκλε(ι)τος [ἐποίησε]. L'emploi de E pour la diphtongue ει et surtout Η (λ) qui n'appartient qu'à l'alphabet argien du v^e siècle montrent, sans aucun doute possible, que c'est bien la signature originale du contemporain de Phidias, Polyclète d'Argos. L'autre inscription a été gravée bien longtemps après la première : Πυθοκλῆς Ἀλεῖος — [Πολύ]κλειτος ἐποίηι Ἀργεῖος. Les formes Η et Θ n'ont été employées qu'à partir du second siècle avant notre ère et sous l'empire. Les sculpteurs de l'époque classique ont toujours fait usage, dans leurs signatures, de l'aoriste ἐποίησε. L'imparfait ἐποίηι, sauf de très rares exceptions, paraît seulement après la conquête romaine ou dans les signatures refaites.

Comparons maintenant à la double signature d'Olympie l'inscription de Rome. On voit qu'on n'a aucunement cherché à faire illusion et à lui donner l'aspect de la signature originale, qu'il eût été si facile de copier. Elle a été rédigée dans un tout autre but et avec des différences qui permettent d'en deviner l'intention. La forme du grec vulgaire Ἠλεῖος a remplacé la forme dialectale

1. *Inscr. von Olympia*, n. 162-3.

'Αλεῖος qui aurait pu embarrasser un Romain. Sans reproduire la formule des signatures grecques, on a transcrit le nom de Polyclète, pour avertir le spectateur qu'il avait devant les yeux l'œuvre d'un artiste célèbre, et l'ethnique 'Αργείου, pour le distinguer de son homonyme moins illustre. Le rédacteur n'avait pas trouvé, sur la base d'Olympie, la mention πένταθλος, et il lui avait fallu quelques recherches pour savoir dans quel concours le vainqueur avait remporté le prix. A son point de vue, il était important d'ajouter que Pythoclès était un athlète vainqueur au pentathlon; cette addition expliquait la pose et la musculature du personnage. L'inscription de Rome ressemble beaucoup aux étiquettes qui, dans nos musées, indiquent aux visiteurs le sujet d'un tableau ou d'une statue et le nom de l'artiste. Elle ne s'adressait pas à la foule, elle était rédigée pour des amateurs lettrés qui comprenaient le grec et qui ne feignaient plus, comme au temps de Cicéron, d'ignorer les grands noms de l'art hellénique.

L'auteur de la notice insérée dans le Bulletin municipal de Rome est d'avis que la statue était une copie de l'œuvre de Polyclète et qu'elle avait été faite pour un synode d'athlètes. Je crois au contraire que c'était l'original, enlevé par ordre de Néron et destiné à décorer le palais impérial. M. Dilttenberger, d'après la double inscription d'Olympie, avait déjà conjecturé que l'œuvre de Polyclète avait été transportée à Rome et remplacée par une réplique. Cette hypothèse, très vraisemblable, me paraît confirmée par les deux lettres isolées IB gravées sur la base d'Olympie; c'est une note numérale (12), et j'y verrais un chiffre apposé par les agents de Néron, numérotant les statues qui devaient être enlevées pour leur maître. La copie, ce furent les Éléens qui la firent faire, afin de ne pas laisser un piédestal vide dans l'enceinte sacrée et de conserver l'image du chef-d'œuvre ravi au dieu; c'est la copie que Pausanias vit à Olympie et que, d'après l'inscription, il attribua à Polyclète d'Argos. Quant à l'original, s'il a échappé à la destruction, c'est à Rome qu'il faudrait le chercher et dans les ruines où la base a été découverte.

P. FOUART.

L'ACCUSATION CONTRE PHRYNÉ

Séguier de Saint-Brisson a publié dans les Notices et Extraits des manuscrits grecs (t. XIV, 2^e partie, 1841) un traité anonyme de rhétorique contenu dans le manuscrit n^o 1874¹. J'emprunte à cette publication (p. 57) le passage suivant :

Κατὰ μὲν οὖν ὑπόθεσιν ἀνακεφαλαίωσις γίνεται, ὅταν αὐτὰ τὰ τὴν ὑπόθεσιν πεποιηκότα ψιλῶς ἐκτιθώμεθα, οἷον ἀσεβείας κρινομένη Φρύνη· καὶ γὰρ ἐκώμασεν ἐν Λυκείῳ, καινὸν εἰσήγαγεν θεόν, καὶ θιάσους ἀνδρῶν καὶ γυναικῶν συνήγαγεν. « Ἐπέδειξα τοίνυν ὑμῖν ἀσεβῆ Φρύνην, κωμάσασαν ἀναιδῶς, καινοῦ θεοῦ εἰσηγήτριαν, θιάσους ἀνδρῶν ἐκθέσμους καὶ γυναικῶν συναγαροῦσαν. » Ψιλὰ γὰρ νῦν τὰ πράγματα διηγείται.

L'auteur anonyme de cette rhétorique enseigne la manière de traiter les diverses parties d'un discours politique ou judiciaire. Arrivé au résumé ou récapitulation, ἀνακεφαλαίωσις, il en distingue plusieurs espèces, entre autres celle qu'il appelle κατὰ ὑπόθεσιν, lorsqu'on expose sans développement les choses mêmes qui ont fait le sujet du discours. Puis, un exemple pour éclaircir la définition et montrer l'application du précepte. Il indique le sujet, c'est le procès de Phryné jugée pour impiété ; ensuite il énumère les faits qu'avait articulés l'acte d'accusation : elle s'était livrée à la débauche dans le Lyceion, elle avait introduit un dieu nouveau ; elle avait réuni des thiasés d'hommes et de femmes. Tels sont les trois faits criminels que l'orateur était censé avoir prouvés par des témoignages ou par ses arguments. De cette matière, il s'agissait de tirer un résumé oratoire. Comme modèle, comme corrigé, le rhéteur cite la phrase suivante : « Je vous ai donc démontré que Phryné était impie, puisqu'elle s'est livrée sans pudeur à la débauche ; puisqu'elle s'est faite l'introductrice d'un dieu nouveau ; puisqu'elle a fondé des thiasés d'hommes et de femmes contraires aux lois. » Et l'auteur ajoute : Ψιλὰ γὰρ νῦν τὰ

1. L'indication bibliographique donnée par Baiter et Sauppe (p. 302) est insuffisante : « Nam in Τέχνῃ illa τοῦ πολιτικοῦ λόγου quam nuper M. Seguerius edidit ». Les éditeurs ont pris pour un prénom l'abréviation du mot M(onsieur) qui précède le nom de Séguier.

πράγματα διηγείται. C'est une preuve que ce résumé n'a pas été composé par le rhéteur, mais qu'il l'a emprunté au discours qui fut réellement prononcé dans le procès. Il n'a pas ajouté le nom de l'orateur, mais Sauppe a reconnu, et ce n'est pas douteux, que la citation avait été tirée de l'accusation d'Euthias. Ce passage vaut donc la peine d'être étudié, et pour lui-même et pour les renseignements qu'il nous donne sur la législation athénienne.

Il s'agissait de convaincre les héliastes que Phryné était coupable d'impiété. Euthias le prouvait en établissant trois faits qu'il avait articulés dans l'acte écrit d'accusation, démontrés dans le corps du discours et qu'il résumait en terminant. Cette argumentation n'avait de solidité qu'à une condition : c'est que chacun de ces trois faits fût la violation d'une loi existante.

Commençons par le deuxième, καινοῦ θεοῦ εἰσηγήτριαν. On a contesté l'existence d'une loi interdisant, à Athènes, l'introduction d'un dieu nouveau. Le témoignage formel de Josèphe et de Servius a été rejeté, comme émanant d'auteurs qui n'étaient pas athéniens et qui avaient vécu trop longtemps après les faits dont ils parlent¹. On a pu discuter sur les causes de la condamnation de Ninus et de Théoris et dire qu'elles avaient été mises à mort, non pour impiété, mais pour magie et vente de philtres². Toute équivoque me paraît impossible dans le cas de Phryné. Elle était bien accusée d'impiété, et l'une des charges relevées contre elle était l'introduction d'une divinité nouvelle. Quel parti l'accusateur aurait-il pu tirer de ce fait, s'il n'y avait pas eu transgression d'une loi positive?

Troisième fait : θιάσους ἀνδρῶν ἐκθέσμους καὶ γυναικῶν συναγαγοῦσαν. La loi de Solon laissait toute liberté de fonder une société, qu'elle eût pour but le commerce, la religion ou tout autre objet ; les thiasés, qui étaient des associations formées pour honorer en particulier une divinité, figuraient nominativement dans l'énumération³. Phryné ne pouvait donc pas être poursuivie pour la fondation de thiasés ; non plus, pour y avoir réuni des hommes et des femmes ; car les inscriptions montrent que les deux sexes pouvaient en faire partie. Mais le mot ἐκθέσμιος suppose encore l'existence d'une loi qui interdisait la réunion de thiasés dans certains cas. Euthias avait dû expliquer dans son discours en

1. Νόμῳ δ' ἦν τοῦτο παρ' αὐτοῖς κεκωλυμένον καὶ τιμωρία κατὰ τῶν ξένων εἰσαγόντων θεὸν ὄριστο θάνατος. Joseph. *contra Apion.*, II, 37. — Cautum fuerat apud Athenienses ne quis novas introduceret religiones. Servius, *Æn.*, VIII, 187.

2. P. FOUCAUT, *Associations religieuses chez les Grecs*, p. 132-135.

3. DIGESTS, XLVII, tit. 22, *De collegiis et corporibus*.

quoi les sociétés de Phryné étaient contraires aux lois ; c'était vraisemblablement parce qu'elles comportaient des réunions nocturnes, des sacrifices à Isodaitès que la république n'avait ni reconnu ni autorisé ; on y débitait probablement des philtres ; on y célébrait des cérémonies magiques. Le mot *συναγαγοῦσαν* précise la culpabilité de l'accusée ; c'était elle qui avait eu l'initiative de la fondation de ces thiasés ; elle en était sans doute la prêtresse, comme cette Théoris que Démosthènes fit condamner à mort pour impiété¹.

J'ai réservé pour la fin le fait qui est énoncé le premier dans le résumé, *κωμάσασαν ἀναιδῶς*, parce que le texte ne présente pas un sens satisfaisant. Peut-on s'imaginer Euthias demandant aux héliastes de déclarer Phryné coupable d'impiété, parce qu'elle s'était livrée sans ~~pudeur~~ à la débauche ? Son défenseur aurait eu beau jeu à demander en quoi sa conduite offensait les dieux ou quelle loi interdisait à une hétaire la débauche et même le manque de pudeur ; un avocat moderne aurait peut-être ajouté que c'était pour elle un devoir professionnel. Il est évident que le passage, tel que l'ont publié les éditeurs précédents, est altéré. J'avais d'abord pensé que la faute portait sur *ἀναιδῶς*, mais mon confrère, M. Omont, que j'avais prié de vérifier cette leçon sur le manuscrit, m'assure que le mot est parfaitement lisible. Reste à supposer une omission. Celle-ci est, en effet, certaine, et la correction en paraîtra assurée. Dans l'énumération des faits que le rhéteur fournissait à ses disciples pour en tirer un résumé *κατὰ ὑπόθεσιν*, la première des charges relevées contre Phryné est énoncée en ces termes : *ἐκώμασεν ἐν Λυκείῳ*. Il suffira d'ajouter les deux derniers mots dans le résumé pour donner à ce membre de phrase la même valeur qu'aux deux autres. Le *Λυκεῖον* ne désigne pas seulement l'un des gymnases d'Athènes, mais aussi le temple d'Apollon Lyceios². La débauche dans l'enceinte sacrée du dieu constituait, comme les deux autres faits compris dans le résumé, une violation de la loi et un acte d'impiété. Je crois donc restituer le véritable texte de l'orateur Euthias en proposant de lire *κωμάσασαν ἀναιδῶς (ἐν Λυκείῳ)*.

P. FOUCART.

1. Μάντις ἦν Θεωρίς καὶ ἀσεβείας κριθεῖσα ἀπέθανεν. PHILOCH. fr. 136. *Fr. hist. gr.* éd. Didot, t. I, p. 407. Cf. *contr. Aristogit.* I, 76 ; PLUTARCH. *Démsth.*, 14. Un bas-relief du ive siècle a conservé une dédicace Διὶ Ἐπιτελείῳ Φιλίῳ, à la mère du dieu Φιλίῳ, à sa femme Ἀγαθῇ Τύχη. Ces divinités paraissent étrangères. Les dédicants sont Ἀριστομάχη, Θεωρίς, Ὀλυμπιόδωρος (*Sitzungsber. München*, 1897, p. 401). Il se pourrait que cette Théoris fût la prêtresse contemporaine de Démosthènes.

2. PAUSAN., I, XIX.

RENNES, FR. SIMON, SUCESSEUR DE A. LE ROY

IMPRIMEUR BREVETÉ

LIBRAIRIE C. KLINCKSIECK, 44, rue de Lille, à PARIS

NOUVELLE COLLECTION A L'USAGE DES CLASSES

Expédition franco contre envoi du prix en mandat de poste.

- I. — **Observations sur les Exercices de traduction du Français en Latin**, d'après la Préface du *Dictionnaire allemand-latin* de C. F. INGERSLEV, par F. ANTOINE, avec Préface par E. BENOIST. 1880. In-12 cart. épuisé.
- II. — **Manuel d'orthographe latine**, d'après le *Manuel* de W. BRAMBACH, traduit, augmenté de notes et d'explications, par F. ANTOINE. 1881. In-12. 1 fr. 50. Cart. 2 fr.
- III. — **Traité de métrique grecque et latine**, par F. PLESSIS. 1889. In-12 cart. 3 fr.
- IV. — **Mètres lyriques d'Horace**, d'après les résultats de la *Métrique Moderne*, par H. SCHILLER, traduit sur la 2^e édition allemande et augmenté de *Notions élémentaires de musique appliquées à la métrique*, par O. RIEMANN. 1883. In-12. 1 fr. 50. Cart. 2 fr.
- V. — **Règles fondamentales de la syntaxe grecque**, d'après l'ouvrage de A. von BAMBERG, par Ch. CUCUËL, sous la direction de O. RIEMANN. 4^e édition, revue par E. AUDOUIN. 1901. In-12 cart. 2 fr. 50.
- VI. — **L'Armée romaine au temps de César**, par F. KRANER, ouvrage traduit de l'allemand, annoté et complété sous la direction de E. BENOIST, par L. BALDY et G. LARROUMET. 1882. In-12, avec 5 planches doubles en chromolithographie, cart. 2 fr. 50.
- VII. — **Stylistique latine**, par E. BERGER, traduite de l'allemand et remaniée par M. BONNET et F. GACHE. 3^e édition revue et augmentée. 1900. In-12 cart. 3 fr. 50.
- VIII. — **Phraseologie latine**, par C. MEISSNER, traduite de l'allemand et augmentée de l'indication de la source des passages cités, par C. PASCAL. 4^e édition. 1900. In-12 cart. 3 fr. 50.
- IX. — **Histoire abrégée de la littérature romaine**, par H. BENDER, traduite de l'allemand par J. VESSEBEAC, avec Introduction et Notes par F. PLESSIS. 1885. In-12 cart. épuisé.
- X. — **Etude sur l'armée grecque**, pour servir à l'explication des ouvrages historiques de *Xénophon*, d'après F. VOLLMERHEIT et H. KÖCHLY, par C. PASCAL. 1886. In-12 avec 20 figures dans le texte et 3 planches doubles, cart. 2 fr. 50.
- XI. — **Syntaxe latine**, d'après les principes de la grammaire historique, par O. RIEMANN, 4^e édition revue par PAUL LEJAY. 1900. In-12 cart. 6 fr.
- XII. — **Métrologie grecque et romaine**, par J. WEX, traduite de l'allemand sur la 2^e édition et adaptée aux besoins des élèves français par P. MONET, avec Introduction par H. GOELZER. 1886. In-12 cart. 2 fr. 50.
- XIII. — **Petit manuel d'archéologie grecque**, d'après J.-P. MAHAFFY, par F. GACHE et H. DUMÉNY. 1887. In-12 cart. 1 fr. 50.
- XIV. — **L'Art nautique dans l'antiquité et spécialement en Grèce**, d'après A. BREUSING, accompagné d'éclaircissements et de comparaisons avec les usages et les procédés de la marine actuelle, par J. VARS, avec Introduction par le contre-amiral A. VALLON. 1887. In-12, avec planche et 56 figures intercalées dans le texte, cart. 3 fr. 50.
- XV. — **Traité élémentaire d'accentuation latine**, suivi d'un *Questionnaire* à l'usage des classes, par l'abbé VIOT, 4^e édition publiée par les soins de P. VIOLLET. 1888. In-12 cart. 1 fr.
- XVI. — **Nouvelle grammaire latine** rédigée sur un plan nouveau, par L. HAENNY. 1889. In-12 cart. 3 fr.
- XVII. — **Chronologie de l'Empire romain**, publiée sous la direction de R. CAGNAT, par G. GOYAU. 1891. In-12 cart. 6 fr.
- XVIII. — **Éléments de paléographie grecque**, d'après la *Griechische Palaeographie* de V. GARDTHAUSEN, par C. CUCUËL. 1891. In-12 avec 2 planches doubles en lithographie, cart. 3 fr. 50.
- XIX. — **Exemples de syntaxe grecque**, pour servir à la *Traduction du français en grec*, et précédés d'un *Résumé des règles principales de la Syntaxe Attique*, par N. HAMANT, et J. RECH, avec Introduction par AM. HAUVETTE. 1891. In-12 cart. 2 fr. 50.
- XX. — **Étude sommaire des Dialectes grecs littéraires (autres que l'Attique): Homérique, Nouvel-Ionien, Dorien, Éolien**, par E. AUDOUIN, avec Préface par O. RIEMANN. 1891. In-12 cart. 3 fr.
- XXI. — **Méthode pratique de thème grec**, par L. ARNOULD. 1892. In-12 cart. 1 fr.
- XXII. — **Les caractères de la langue latine**, par F. O. WEISE, traduit de l'allemand, par F. ANTOINE. 1896. In-12 cart. 3 fr.
- XXIII. — **La grammaire appliquée**, ou série synoptique de thèmes grecs et latins sur un chapitre de *Montesquieu* avec une introduction théorique et un appendice contenant des conseils pour les versions grecque et latine, par L. E. CHEVALERIN. 1897. In-12 cart. 2 fr. 50.
- XXIV. — **Introduction à la critique des textes latins**, basée sur le texte de Plaute, par W.-M. LINDSAY, traduit par J. P. WALTZING. 1898. In-12 cart. 2 fr. 50.
- XXV. — **Traité de Métrique grecque**, par P. MASQUERAY. 1899. In-12 cart. 3 fr. 50.
- XXVI. — **Lexique de topographie romaine**, par L. HOMO, avec une Introduction de R. CAGNAT. 1900. In-12, avec un grand plan général colorié de l'ancienne Rome et 6 plans de détail, cart. 7 fr. 50.

DEUXIÈME SÉRIE

- I. — **A short History of the English Language and Literature for the use of French Students**, by J. PARMENTIER. 1887. In-12 cart. 3 fr. 50.
- II. — **Chrestomathie de l'ancien français (ix^e-xv^e siècles)**, texte, traduction et glossaire, par E. DEVILLARD. 1887. In-12 cart. 3 fr. 50.
- III. — **Précis historique de phonétique française**, par E. BOURCIEZ. *Nouvelle édition* complètement refondue. 1900. In-12 cartonné 3 fr. 50.
- IV. — **Précis d'histoire de la littérature allemande**, avec notes bibliographiques et tableaux synchroniques, par L. W. CART. 1898. In-12 cart. 5 fr.

Librairie C. KLINCKSIECK, 11, rue de Lille, à Paris.

Mises en Vente :

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ NATIONALE
DES
ANTIQUAIRES DE FRANCE

6^e série, tome X, in-8°, avec planches et fig. — Prix. 8 fr.

Mémoires présentés par divers savants à
L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES
DE L'INSTITUT DE FRANCE

1^{re} SÉRIE : Sujets divers d'érudition.

Tome XI, 1^{re} partie, in-4°, avec planches et fig. — Prix. 25 fr.

LES ÉTABLISSEMENTS GALLO-ROMAINS
DE LA PLAINE DE MARTRES TOLOSANES

par Léon JOULIN,

Membre de la Société archéologique du Midi de la France.

Volume in-4° avec 26 planches et 27 figures. — Prix. 18 fr. 80

M. TULLII CICERONIS

IN M. ANTONIUM ORATIO PHILIPPICA PRIMA

Texte latin publié avec appareil critique, Introduction bibliographique et historique
et commentaire explicatif

par H. de la VILLE DE MIRMONT

Professeur à la Faculté des Lettres de l'Université de Bordeaux.

Volume in-8°. — Prix. 3 fr.

ΔΙΣΧΙΝΟΥ περί τῆς παραπροσβείας

ESCHINE, discours sur l'ambassade

Texte grec publié avec une introduction et un commentaire par

Jean M. JULIEN et Henri L. de PERERA

Élèves de l'École Normale Supérieure, Licenciés ès lettres.

sous la direction de

Am. HAUVETTE, Maître de Conférences à l'École Normale Supérieure.

Volume in-8°. — Prix. 3 fr. 50

RECHERCHES SUR L'HISTOIRE ET LES EFFETS
DE
L'INTENSITE INITIALE EN LATIN

par J. VENDRYES, Chargé de Cours à l'Université de Clermont-Ferrand.

Volume in-8°. — Prix. 8 fr.

Imprimerie polyglotte FR. SIMON, Succr de A. LE ROY. — Rennes (4557-02).